[Imputation budgétaire] [Donnée 2] [Donnée 3] [Donnée 4]



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Ministère de [...]

#### Arrêté n° [...]

#### portant placement en congé de formation professionnelle non rémunéré

## Le [La] ministre [...],

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II du livre IV de la partie législative ;

Vu le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu la demande de l'intéressé[e],

# Arrêt[e]:

Article 1er : [M. / Mme] [Nom] [Prénom], [Grade], [Echelon], affecté[e] au sein de : [affectation

administrative] - [affectation opérationnelle], est placé[e] en congé de formation

professionnelle non rémunéré à compter du [...] jusqu'au [...] inclus.

Article 2 : Durant cette période, l'intéressé[e] ne perçoit pas de rémunération.

Article 3 : Durant cette période, l'intéressé[e] conserve ses droits à avancement.

Article 4 : Sous réserve que l'intéressé[e] s'acquitte des retenues pour pension civile, cette période

de congé est prise en compte dans la constitution du droit à pension de l'intéressé[e] et

dans la liquidation de sa pension.

Article 5 : L'intéressé[e] dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R.

421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, à compter de la notification de la présente décision pour la contester devant la juridiction administrative territorialement

. compétente.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique

"Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 6 : [Le directeur [La directrice] des ressources humaines du ministère de [...] est chargé[e] de

l'exécution du présent arrêté.]

Fait le (...)

Pour le [la] ministre et par délégation :

Pour le directeur [la directrice] des ressources humaines et par délégation : [Fonction], [Prénom + NOM]